



Commune de DISSAY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 octobre 2010

L'an deux mille dix, le 21 octobre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

PRESENTS : Gérard ANDRE, Françoise DEBIN, Michel FRANCOIS, Annick PLUMEREAU, François ARANDA, Pierre BREMOND, Damien AUBRION, Olivier POUZET, Annie LEGRAND, Sophie SEGUIN, Carlos FERREIRA, Arlette BRISON, Marie-France DUBOIS, Aymeric DUVAL, Jean-Claude RICHARD, Denise KARAGUITCHEFF, Sébastien PERE, Jean-Marie THEBAULT

POUVOIRS : Marie-France ROBIN représentée par Jean-Claude RICHARD, Dominique LUSSEAU représenté par Françoise DEBIN,

ABSENTE : Véronique PELOQUIN

Monsieur Aymeric DUVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2010

Le compte-rendu, ne faisant objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité

Délibération n°01/21102010:Vote des abattements con cernant la taxe d'habitation suite à la réforme de la fiscalité locale

Vu la réforme relative à la fiscalité locale, il convient de redéfinir les abattements communaux,
Vu les récentes directives de l'Etat, le Conseil Municipal ne doit plus se prononcer pour le moment sur les abattements liés à la suppression de la part de la Taxe Habitation du département.

Le Conseil Municipal,

Décide de rappeler uniquement les abattements communaux déjà existants, à savoir :

- abattement général de 10% pour les familles ayant 1 ou 2 personnes à charge
- abattement de 15% pour les familles ayant 3 personnes et + à charge
- abattement de 10% pour les personnes handicapées,

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°02/21102010:Demande de subvention au Conseil Général et à l'Agence de l'eau pour le dévoiement des réseaux dans le cadre de la réalisation d'un giratoire à la Bélarrière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la préparation budgétaire 2011,

Vu les prévisions de réalisation d'un giratoire à la Bélarrière,

Vu les travaux de dévoiement des réseaux devant être prévus dans le cadre de cette opération,

Vu la possibilité d'obtenir un financement par le Conseil Général et par l'Agence de l'Eau,

Considérant que la commune doit déposer ses demandes de subventions avant le 31 octobre,

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 25% des travaux HT ; ainsi qu'une subvention à l'Agence de l'Eau pour ces mêmes travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°03/21102010:Signature d'une convention pour avec le Ministère de l'Agriculture pour l'opération « Un fruit à la récré »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la préparation budgétaire 2011,



Vu l'opération « Un fruit à la récré » lancée par le Ministère de l'agriculture en partenariat avec France AGRIMER,

Vu la distribution de fruits déjà effectuée au sein de l'école Paul Emile Victor une fois par semaine,

Vu la possibilité d'obtenir une subvention de 10 € par enfant et par an,

Considérant que la commune doit signer une convention pour acter cette opération,

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat et s'engage à distribuer au moins 6 fois par trimestre un fruit lors de la récréation des enfants

Cette opération est uniquement valable à l'école Paul Emile Victor.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°04/21102010: Indemnité allouée au comptable

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté ministériel référent,

Vu le courrier de la trésorerie en date du 4 octobre 2010 relatif à l'indemnité du comptable pour l'année 2010,

CONSIDERANT :

Qu'il est possible au conseil municipal d'allouer une indemnité au comptable public pour son rôle de conseil,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Accepte le versement de l'indemnité au comptable pour l'année 2010 dont le montant s'élève à 676 € 43.

Délibération n°05/21102010: Renouvellement du contrat d'assurances avec la SMACL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Gérard ANDRE, Maire-Adjoint aux finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le contrat actuel de la SMACL arrivant à échéances au mois de décembre,

Vu la proposition financière de la SMACL pour le renouvellement du contrat,

CONSIDERANT :

Qu'il convient de renouveler contrat,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat d'assurances des biens de la commune avec franchises pour un montant de 20 350.18 €
- Précise que cette somme sera prévue au budget 2011.

Délibération n°06/21102010: Création d'une régie de recettes pour les locations de salles municipales

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.1617-1 à R.1617-18, relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment son article 18,

Vu le décret 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la Responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'instruction codificatrice 06-031-A-B-M du 21 avril 2006, relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,



Vu la possibilité pour les usagers et associations de louer les salles municipales,

CONSIDERANT :

Qu'il convient de créer une régie pour permettre l'encaissement de ces chèques et espèces,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Autorise Monsieur le Maire à créer une régie pour la location des salles municipales
- Autorise Monsieur le Maire à nommer un régisseur et des régisseurs suppléants par arrêté.

Délibération n°07/21102010: Signature d'une convention avec l'Association « Champ des Toiles »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER , Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande déposée par l'association « Champ des Toiles » de disposer d'une salle municipale pour leurs activités du 20 au 24 décembre 2010,

CONSIDERANT :

Qu'il convient d'établir une convention pour encadrer cette mise à disposition de salles,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association « Champ des toiles » définissant les modalités de mise à disposition de la salle communale et la représentation gratuite de l'association à la médiathèque.

Délibération n°08/21102010: Fixation des tarifs des sacs biodégradables fournis aux commerçants Disséens dans le cadre de l'opération lancée par le Conseil Communal des Jeunes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER , Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'opération menée par le Conseil Communal des Jeunes concernant la fourniture de sacs biodégradables aux commerçants Disséens,

Vu les conventions devant être signées avec l'ensemble de ces commerçants,

CONSIDERANT :

Qu'il convient d'établir un tarif fixe pour les sacs distribués à chaque commerçant participant à l'opération,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Décide de fixer le tarif à 0.15 € les 100 sacs biodégradables,

Délibération n°09/21102010: Décision modificative n°02/2010 Budget EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de M. Louis REMBLIER , Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le budget primitif 2010 et les opérations réalisées cette année,

Vu la nécessité de régulariser certaines écritures budgétaires,

CONSIDERANT :

Qu'il convient de prendre une décision modificative,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

| Compte | Recettes | Compte | Dépenses |
|--------|----------|----------|----------|
| | | c/615 | -539.00 |
| | | c/701249 | +539.00 |



Délibération n°10/21102010: Décision modificative n ° 01/2010 Budget Bélardière

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur le rapport de M. Louis REMBLIER , Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le budget primitif 2010 et les opérations réalisées cette année,
Vu la vente de deux parcelles sur le terrain de la Bélardière,
CONSIDERANT :
Qu'il convient de prendre une décision modificative,
APRES EN AVOIR DELIBERE :

| Compte | Recettes | Compte | Dépenses |
|--------|----------|--------|----------|
| c/6015 | + 71 000 | c/7015 | +71 000 |
| | | | |

Délibération n°11/21102010: Remboursement des frais de repas concernant les formations

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur le rapport de M. Louis REMBLIER , Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les formations réalisées par l'ensemble du personnel communal,
Vu la non participation de certains organismes aux frais de repas,
Vu la note de service concernant les formations, distribuée au début du mois d'octobre 2010 après validation de la Commission Personnel et encadrant les formations et les frais en découlant,
CONSIDERANT :
Qu'il convient de définir un remboursement pour les frais de repas non pris en charge par les organismes de formation,
APRES EN AVOIR DELIBERE :
Décide de fixer à 12 € le montant des frais de restauration remboursés à l'agent quand ces derniers ne sont pas pris en charge par l'organisme de formation.

Délibération n°12/21102010: Convention de mise à di sposition à titre précaire d'un terrain communal

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'exploitation de la parcelle 95 AW 584 par le GAEC CYR,
Vu les modalités de calcul du fermage,
CONSIDERANT :
Qu'il convient de mettre en place une convention de mise à disposition à titre précaire de la parcelle décrite ci-dessus,
APRES EN AVOIR DELIBERE
Accepte de signer une convention avec le GAEC CYR pour la mise à disposition de la parcelle 95 AW 584, selon le versement d'une indemnité annuelle calculée sur la base 1994 et actualisée selon l'évolution de l'indice départementale des fermages.

Délibération n°13/21102010: Redevance d'occupation du domaine public concernant le réseau GRDF

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur le rapport de M. Louis REMBLIER, Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 concernant t les redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel,
Vu le courrier de GRDF du 18 octobre 2010 nous informant du montant de la redevance pour l'année en cours,
CONSIDERANT :



Qu'il convient de valider le calcul effectué par la société nommée ci-dessus,
APRES EN AVOIR DELIBERE

Valide les calculs mentionnés par la société GRDF et prend acte du montant de la redevance au titre de l'année 2010 élevant à 506.88 €.

Compte-rendu des commissions :

Intervention de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire mentionne qu'il est membre d'un groupe de travail sur la préservation et la valorisation de la forêt de Moulière, ce dernier étant présidé par M.BOUTET, Maire de St Georges lès Baillargeaux.

Il précise que 11 réunions ont déjà été organisées avec pour objectif de monter une association et mettre en place des statuts. Le rôle de cette association serait par exemple de faire des circuits pédestres, de refaire la fête du 1^{er} mai etc.

Un premier modèle de statut a été créé, avec une participation financière par commune à savoir 0.30 € par habitant.

Monsieur ANDRE souhaiterait avoir le budget correspondant à ces fonds, M.PERE quant à lui fait part de ses réserves sur l'objet de cette association.

Monsieur le Maire propose de remettre ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal et précise qu'il fera part de ces remarques au groupe de travail.

Intervention de M. Pierre BREMOND, Adjoint au Maire chargé de la Vie Associative :

M.BREMOND mentionne deux soirées à la médiathèque, l'une sur le thème hispanique autour du Flamenco et l'autre concernant l'intervention d'un musicien de l'orchestre des Champs Elysées.

M.BREMOND fait part d'une commission consacrée au camping, avec pour objectif de préparer une plaquette spécifique à ce sujet et d'y envisager des travaux.

Intervention de M. François ARANDA, Maire-Adjoint au Développement économique

M.ARANDA indique qu'une commission développement économique a eu lieu le 12 octobre au sujet de l'implantation d'entreprises sur le parc de la Béliardière.

Florent MOREAU, chargé de mission Développement économique de la Communauté de Communes était présent afin de travailler sur la bande des 75 mètres.

En effet, certaines entreprises souhaiteraient s'implanter sur le bord de la départementale mais une distance de 75 mètres à la route doit être respectée pour le moment.

Il est possible de demander une dérogation dans l'attente de modifier le PLU.

M.ARANDA indique qu'un horticulteur est venu la semaine dernière sur le marché.

M.ARANDA fait part de la mise à jour du site internet concernant le développement économique et remercie Jean-Raymond LAUWRENCE pour ce travail.

Intervention de Mme Annick PLUMEREAU, Maire-Adjoint à l'Education et la Solidarité

Mme PLUMEREAU indique que l'opération un arbre/une naissance sera organisée au début du mois de décembre, quant au repas des aînés, il aura lieu le 13 novembre.

Mme PLUMEREAU mentionne que la collecte nationale pour la Banque Alimentaire se déroulera le 26 et 27 novembre.

Les ateliers du goût auront pour thème « le petit goûter ludique et gourmand » avec pour mission de faire des recettes faciles à reproduire à la maison.



Mme PLUMEREAU fait part que le relais PAM est fermé du fait de problèmes internes, les mairies du Val Vert doivent donner aux personnes demandant des informations le numéro de téléphone du Conseil Général.

Mme PLUMEREAU résume la réunion de la Commission Education Solidarités autour de l'accueil Jeunes de la commune.

Un questionnaire sera établi prochainement, des étudiants seront missionnés pour faire l'enquête auprès des populations concernées.

Mme LEGRAND demande qu'un élu accompagne chaque étudiant. M.FRANCOIS pense qu'il est préférable que cette intervention soit neutre, sans la présence d'élus pour ne pas influencer les réponses,

Mme PLUMEREAU informe que le Pays lance un programme d'actions structurantes pour les jeunes de 11 à 17 ans.

Intervention de M. Michel FRANCOIS, Maire-Adjoint à la Communication et à la Citoyenneté

M.FRANCOIS informe l'assemblée du compte-rendu de la Commission Communication ayant eu lieu le 27 septembre.

Le site Internet de la CCVVC sera opérationnel en 2011, le budget pour financer la création de ce site est de 14 000 € sur 2 ans.

La communauté de Communes a l'objectif de faire une signalétique de piste cyclable avec 47 bornes et 18 marquages au sol. La commande sera engagée à la fin de l'année.

Les bornes devront être installées par les services techniques de chaque commune afin que les circuits soient opérationnels pour le printemps.

Le Bulletin communautaire sera distribué début janvier.

M.FRANCOIS détaille ensuite les différents points abordés en commission communication qui s'est réunie les 7 et 14 octobre.

Concernant la partie communication du Plan Local d'Urbanisme, le cabinet Parcours a proposé un contenu pour une plaquette Dissay info PLU. Après le travail de la commission, la plaquette sera distribuée début novembre.

M.FRANCOIS évoque ensuite l'élection du Conseil Communal des Jeunes qui aura lieu le samedi 11 décembre de 9h30 à 12h30. La tranche d'âge minimum a été baissée de 13 ans à 12 ans.

Suite à l'élection, une journée d'intégration aura lieu le 18 décembre.

Concernant le Conseil Communal des Jeunes actuels, l'opération des sacs biodégradables est finalisée, quant à celle concernant l'implantation de poubelles, le service Technique doit les planter prochainement.

M.FRANCOIS informe que la Direction de la cohésion sociale aurait attribué une subvention au projet du City stade, soutenu par les jeunes du CCJ, précisions à venir.

M.FRANCOIS fait ensuite part à l'assemblée d'une opération de partenariat avec la presse locale en novembre, s'articulant autour de 3 pages complètes dans les journaux locaux trois jours de suite.

Chaque foyer de DISSAY sera destinataire de ces exemplaires.

Le coût de cette opération s'élève à 2100 € TTC.

Dans ce cadre, il sera nécessaire de demander au SIVEER le fichier des compteurs d'eau.

M.FRANCOIS demande à l'assemblée que celle-ci lui fournisse avant fin novembre leur projet d'articles pour DISSAY LES ECHOS.

M.FRANCOIS mentionne qu'une consultation sera lancée début novembre concernant l'installation d'un panneau lumineux.

Prochaines réunions de la commission : 28 octobre et 29 novembre à 20h30.



Intervention de Mme Françoise DEBIN, Maire-Adjointe à l'Environnement et au Cadre de vie

Mme DEBIN rappelle que les réunions pour le PLU ont lieu le 2^{ème} mardi de chaque mois. PLU: réunion avec les commerçants artisans le 27 octobre dans le cadre du diagnostic; CHEMINS: la commission réfléchit à 3 circuits thématiques à proposer pour un guide l'année prochaine et valide le circuit du coteaux des pendants (ZNIEFF) pour répondre à la demande d'un circuit thématique pour le Pays du Haut Poitou et Clain; La prochaine réunion aura lieu le 09 novembre concernant les aspects environnementaux. Ce même jour, une rencontre avec les entreprises est prévue à 18h30.

Concernant la Salle Polyvalente, Mme DEBIN informe l'assemblée que le projet en est au stade de l'esquisse. Une réunion de présentation de ce projet aux associations est prévue le 15 novembre.

Mme DEBIN informe qu'une commission « chemins » s'est réunie pour créer un parcours spécifique, un circuit sur le coteau des pendants.

Intervention de Monsieur Gérard ANDRE, Maire-Adjoint aux Finances

M.ANDRE fait part à l'assemblée que la Communauté de Communes a engagé un Programme Local d'Habitat. Il mentionne qu'il a participé à la 1^{ere} commission du SCOT à POITIERS.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe qu'une candidate a été retenue pour le poste d'accueil/Etat Civil/Archives. Il indique que le 06 novembre aura lieu la fête de la St Hubert.

Interventions de Madame Karaguitcheff qui indique que le dimanche 28 novembre aura lieu une exposition au Foyer.

Monsieur le Maire informe que le prochain Conseil Municipal se tiendra le 16 décembre 2010.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.